

2022 – 02 – 21 - 008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Date de convocation</u> 16 FEVRIER 2022</p> <p><u>Nombre de conseillers</u></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 12</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 21 FEVRIER à 20 Heures 00</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Jean-Michel VORGER</p> <p><u>Excusés</u>: Joris BORTOLUZZI ; Roxane MENGOLI ; Viviane REY</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Madame Erika PIANI a été élue secrétaire</p>
--	--

AMENAGEMENT FORÊT COMMUNALE DES AVANCHERS-VALMOREL Période 2020 - 2039

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2020 -2039 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 653,89 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme aux débats
Le Maire,
Jean-Michel VORGER

